

Message Influenza aviaire hautement pathogène - n°16 -automne – mardi 28 novembre 2023

A. Un premier cas d'IAHP hautement pathogène confirmé hier dans un élevage de dindes de chair de BRETAGNE dans le Morbihan

Ce premier foyer cet automne a été confirmé sur la commune de Grand-Champ. Les opérations d'euthanasie ont débuté aujourd'hui (3600 dindes).

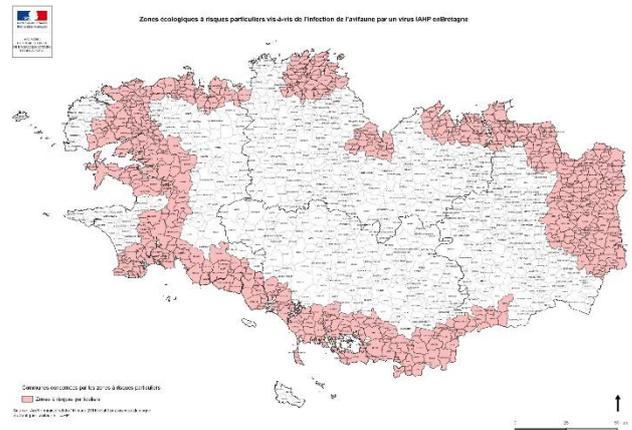
Un arrêté préfectoral définissant les zones de protection et de surveillance doit être publié par la préfecture du Morbihan



B. Relèvement attendu du niveau de risque influenza hautement pathogène en lien avec l'avifaune sauvage au niveau national.

Compte-tenu de l'évolution défavorable de la détection des virus IAHP dans certains pays européens, un arrêté ministériel requalifiant le **niveau de risque** classé faible actuellement à **modéré** et ce pour l'ensemble du territoire national, est attendu dans les jours à venir. Ce niveau de risque a pour principale conséquence la mise sous abri (confinement) de toutes les volailles (éleveurs et particuliers) des communes en zones à risques particuliers (ZRP  carte ci-contre).

Il est probable, compte-tenu des derniers événements, que ce niveau de risque soit très rapidement passé à ELEVE, dans les jours prochains et conduisent à un confinement généralisé sur l'ensemble du territoire.



Des précisions seront données dans notre prochain bulletin (à paraître cette semaine). En attendant, la circulation des virus IAHP a repris en Bretagne. Par conséquent, tout **critère d'alerte atteint et dépassé** (mortalité, baisse de la consommation d'eau et d'aliment, chute de ponte) doivent motiver un appel obligatoire à **votre vétérinaire sanitaire**. Les mesures de **biosécurité** doivent être renforcés dans tout site de production avicole.